

Sujet : Re: Tr: Demande d'avis sur DUP construction du nouveau collège de Salindres

De : RIEUTORD Jean-Michel (Chef d'unité, adjoint au chef de service) - DDTM 30/SATC/ADE <jean-michel.rieutord@gard.gouv.fr>

Date : 13/03/2025 17:02

Pour : christine.deleuze@gard.gouv.fr

Copie à : ARRIGHI Lolita - DDTM 30/SATC/CSS <lolita.arrighi@gard.gouv.fr>, POUGET Bruno (Chargée d'étude planification-aménagement-habitat) - DDTM 30/SATC/ADE <bruno.pouget@gard.gouv.fr>, DALVERNY Sandrine (Chargée d'étude planification-aménagement-habitat) - DDTM 30/SATC/ADE <sandrine.dalverny@gard.gouv.fr>, "COURTRAY Vincent (Chef de service) - DDTM 30/SER/CSS" <vincent.courtray@gard.gouv.fr>, "ANGRAND Cyrille (Chef de service) - DDTM 30/SEF/CSS" <cyrille.angrand@gard.gouv.fr>

Bonjour,

La commune de Salindres a effectivement prévu avec le département la délocalisation du collège sur les parcelles objet de la demande de DUP.

S'agissant des règles d'urbanisme applicables à ces parcelles, elles relèvent du règlement du PLU approuvé le 4 octobre 2017, ainsi que de l'OAP Campriau, dont le principe d'aménagement est les suivant :

1.29.Principe d'aménagement

PERIMETRE ET LIMITES

— Périimètre du site

CARACTERISTIQUES DU BÂTI

--- Principe d'orientation du bâti

⊙ R+1 Hauteur maximum autorisée

VOCATION DES ESPACES / DESTINATION DU BÂTI

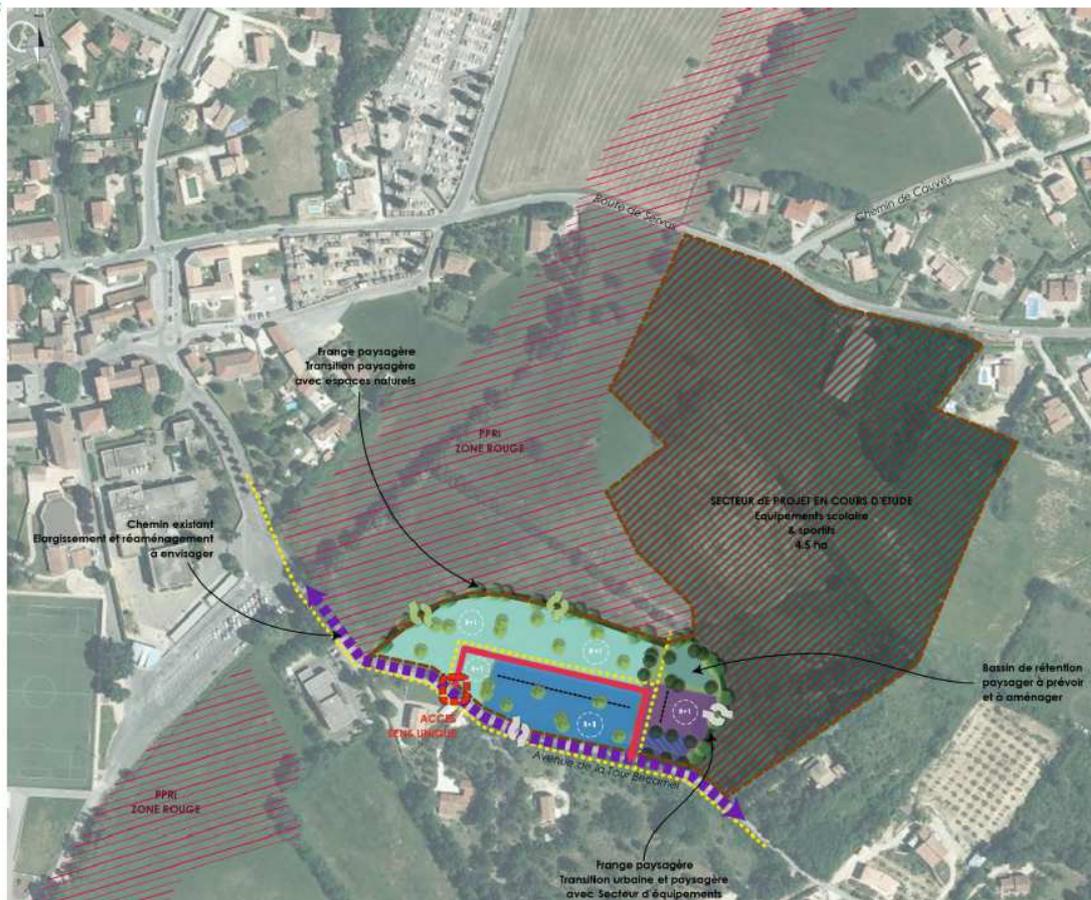
- Habitat individuel
- Habitat indiv. groupé
- Habitat intermédiaire
- Stationnement
- Emprise réservée pour équipements scolaire et sportifs

CIRCULATION ET DEPLACEMENTS

- ⊕ Principe d'accès
- Principe de desserte
- Voie existante à élargir et / ou à réaménager
- Principe de liaison douce

PAYSAGE / GESTION DES INTERFACES

- Espace vert Paysager
- Bassin de rétention à paysager
- Frange tampon paysagère
- Couture urbaine / paysagère
- PPRI - Zone rouge Inconstructibilité



26

Les terrains objet de la DUP figurent au PLU pour l'essentiel en zone 2AUs, dont la vocation est d'accueillir des équipements publics ou d'intérêt collectif (un équipement scolaire dans le cas d'espèce).

Sur le volet risques naturels, une étude hydraulique de ruissellement a été produite sur le secteur de l'OAP Campriau et validée par le service eau et risque de la DDTM. En copie du présent message, le SER pourra compléter au besoin.

Enfin, il est à noter que les parcelles 75 et 76 sont concernées pour parties par un aléa feu de forêt, de niveau faible, modéré à très élevé. In fine, le projet devra donc être conçu en prenant en compte ce risque.



Je n'ai pas d'autre observation sur ce dossier.

Bien cordialement

Jean-michel RIEUTORD

Adjoint à la cheffe de service

Service Aménagement Territorial des Cévennes
1910 chemin de St Etienne à Larnac - 30319 ALES
Tél : 04 66 56 27 82
www.gard.gouv.fr



Direction départementale
des territoires et de la mer

----- Message transféré -----

Sujet : Demande d'avis sur DUP construction du nouveau collège de Salindres
Date : Thu, 27 Feb 2025 09:55:46 +0100
De : DELEUZE Christine - 30 GARD/SP ALES (par AdER) <christine.deleuze@gard.gouv.fr>
Répondre à : DELEUZE Christine - 30 GARD/SP ALES <christine.deleuze@gard.gouv.fr>
<vincent.tourreau@gard.fr>, <christophe.dumas@gard.fr>, <sportjeunesecd30@gard.fr>, SM PAYS CEVENNES <stephanie.dumazert@alesaglo.fr>, AB CEZE <smaton@abceze.fr>, <pierre.castel@developpement-durable.gouv.fr>, BRAQUET Vincent (Chef du Service) <vincent.braquet@gard.gouv.fr>, COURTRAY Vincent (Chef de service) <vincent.courtray@gard.gouv.fr>, GOURMAUD Bruno (Chef de service) <bruno.gourmaud@gard.gouv.fr>, ARRIGHI Lolita <lolita.arrighi@gard.gouv.fr>

Bonjour,

Par délibération du 31 janvier 2025 le conseil municipal de la commune de Salindres a saisi le Préfet du Gard d'une demande d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire afin de constituer une réserve foncière et de recourir, si nécessaire, par voie d'expropriation.

L'objectif poursuivi est d'acquérir le terrain d'assiette pour le nouveau collège conformément à la convention qui lie la commune au Conseil départemental.

Je vous remercie par avance de bien vouloir me faire part de votre avis sur ce projet dans vos domaines respectifs.

Vous trouverez ci-joint les pièces du dossier et la lettre de saisine de Monsieur le sous-préfet d'Alès.

Cordialement



Sous-préfecture d'Alès
Bureau des collectivités territoriales
et du développement local

Christine DELEUZE
3, Boulevard Louis Blanc - 30100 ALES
Tél : 04 66 56 39 13
www.gard.gouv.fr